

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Lundi 25 mars 2019 à 19h00
en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Ordre du Jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018
- ↪ 2019-01 : Communications du Maire
- ↪ 2019-02 : Approbation du compte administratif 2018
- ↪ 2019-03 : Approbation du compte de gestion 2018
- ↪ 2019-04 : Affectation de résultats
- ↪ 2019-05 : Attribution de subventions 2019
- ↪ 2019-06 : Taux d'imposition 2019
- ↪ 2019-07 : Budget primitif 2019
- ↪ 2019-08 : Village et Bourg : demande de subvention (Eclairage Public La Perdrière)
- ↪ 2019-09 : Village et Bourg : demande de subvention (Local Humanicité)
- ↪ 2019-10 : Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel
- ↪ 2019-11 : Segilog : renouvellement du contrat

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 20 décembre 2018

Monsieur KIMOUR souhaite justifier son abstention au sujet de la désignation du secrétaire de séance. Le PV a en effet été envoyé un dimanche, à 15h. Il indique avoir eu autre chose à faire, et qu'en raison de son emploi du temps, il n'a pas pu consulter les délibérations ni le procès-verbal. Il fait part de son incompréhension, d'autant que la question des délais avait déjà été évoquée. Il souhaite donc une explication.

Monsieur KIMOUR précise que le secrétaire de séance ne se limite pas à l'appel, mais à s'assurer que les PV seront remis en temps et en heure. La secrétaire de séance doit faire le nécessaire.

Monsieur DEMUYTER indique qu'il s'agissait d'un envoi groupé comportant la modification des délibérations.

Madame UDRY précise qu'elle souhaite que soient étudiées les règles de droit public concernant l'envoi des PV. Elle évoque un délai éventuel de deux mois pour l'envoi et l'affichage des documents. Elle se dit perplexe.

Monsieur KIMOUR précise que les délibérations et le compte rendu doivent être affichés. Il indique que les projets de délibérations nécessitent une information sur le cadre juridique, en vue d'en débattre correctement lors du conseil municipal. Il indique avoir songé qu'il s'agissait d'une provocation.

Monsieur le Maire interroge Monsieur DEMUYTER sur les délais de communication des documents.

Monsieur DEMUYTER précise qu'il n'y a pas de délais particuliers applicables sur les délibérations.

Monsieur le Maire précise que les délibérations pourraient être proposées sur table, et cela n'est pas attaquant. Ce qui pourrait l'être, c'est le fait de ne pas pouvoir rendre un avis éclairé en conseil municipal.

Madame UDRY s'étonne qu'il n'y ait pas de transmission en préfecture. Monsieur le Maire répond que les délibérations sont transmises dans les 48 heures en préfecture. Ce n'est pas le cas pour les procès-verbaux.

Madame ROUBAUD s'interroge sur les documents qui doivent être affichés. Monsieur DEMUYTER précise qu'il s'agit des comptes rendus des conseils municipaux, qui sont affichés dans les 8 jours suivants le conseil municipal. Monsieur KIMOUR précise que la date de convocation du conseil municipal doit être affichée. Monsieur DEMUYTER précise que cela est effectué pour chaque séance. Monsieur KIMOUR indique qu'il lui a été remonté que cela n'avait pas été fait. Monsieur DEMUYTER confirme que les convocations sont bel et bien affichées pour chaque conseil municipal.

Madame UDRY précise que les délais pour rédiger le PV est de trois mois. Monsieur KIMOUR indique qu'il peut toujours quitter la séance de sorte que le quorum ne soit pas atteint. Etant donné qu'il s'agit d'une séance importante, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire précise que beaucoup d'informations ont été données auparavant. Madame UDRY reprend le nombre de procès-verbaux à approuver. Elle précise qu'elle ne viendra pas et se demande si elle restera. De même, elle revient sur la réunion préparatoire au cours de laquelle il a

été indiqué que Monsieur le Maire ne souhaitait pas communiquer tous les éléments. Il s'agit de la troisième semaine de présence à des réunions en mairie. Elle précise que les conseillers sont bénévoles.

Madame ROUBAUD indique que le PV doit donc être reporté, parce qu'il n'a pas été lu.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que cela soit reporté. Madame UDRY indique qu'elle quittera donc la séance.

Monsieur le Maire demande une suspension de séance.

La séance reprend.

Monsieur le Maire indique maintenir le vote du PV. Madame ROUBAUD demande s'il y a possibilité de sortir. Monsieur le Maire précise que le quorum s'apprécie à chaque délibération.

Madame ROUBAUD précise qu'elle souhaite que les présents soient inscrits dans les PV.

- Le vote du procès-verbal est reporté -

Communications du Maire

Monsieur le Maire reprend les déclarations d'intention d'aliéner communiquées. Madame ROUBAUD demande si le nom de l'acheteur doit être communiqué. Monsieur le Maire répond non. Madame ROUBAUD souhaite savoir ce que monsieur le Maire possède comme éléments d'information sur la DIA n° 05912819S0002. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des locaux de la société SICAD. Il suppose que SICAD se situe dans une phase de réflexion pour l'installation d'une machine importante. SICAD éprouverait des difficultés pour acquérir dans un secteur proche de la commune.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Approbation du compte administratif 2018

Monsieur le Maire reprend les délibérations relatives au budget.

Monsieur le Maire explique que Monsieur KIMOUR avait demandé des précisions sur le grand livre 2018. Il indique qu'un conseil municipal était prévu fin mars, voire début avril. Il précise que l'année dernière, des éléments d'information lui avaient été communiqués, tout en soulignant que le grand livre ne pouvait être communiqué, tant que les comptes de gestion de la trésorerie n'avaient pas été transmis à la commune. La question a tout de même été posée à l'Agence Technique Départementale, qui a répondu que le grand livre était communicable à toute période. Cette réponse a été apportée à Monsieur le Maire fin février.

Madame ROUBAUD précise qu'il s'agit donc d'un document communicable en l'état, avec la valeur qu'il a lors de la date de communication.

Monsieur KIMOUR s'étonne qu'il faille deux mois pour répondre. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, étant donné que Monsieur KIMOUR souhaitait une réponse officielle. Monsieur KIMOUR précise avoir demandé une réponse officielle suite à plusieurs relances. Il précise avoir envoyé un mail en janvier. Monsieur le Maire indique qu'il y aurait eu une réponse de Monsieur DEMUYTER et Monsieur SPETEBROODT.

Monsieur KIMOUR indique qu'il a eu à plusieurs reprises Monsieur DEMUYTER au téléphone, et que celui-ci a précisé qu'il attendait la validation de Monsieur le Maire. Monsieur KIMOUR déplore l'absence de réponse. Monsieur le Maire précise avoir donné une réponse début mars, après avoir eu connaissance de la question de Monsieur KIMOUR. Monsieur le Maire indique qu'il pensait que Monsieur DEMUYTER avait répondu. Monsieur KIMOUR répond que l'on est en droit de supposer qu'il s'agit de rétention d'informations. Monsieur le Maire indique qu'il pensait que la réponse avait été apportée.

Madame ROUBAUD souhaiterait, par ailleurs, obtenir la dernière version du grand livre, un décalage dans les chiffres étant apparu. Le grand livre lui sera communiqué.

Monsieur le Maire reprend : il y a eu communication du grand livre, ainsi qu'une réunion le 12 mars, durant laquelle ont été remis un état comprenant les chiffres du BP 2018, réalisés 2018, BP 2019 ainsi que la liste des investissements prévus, de façon à préparer la réunion du 20 mars, dont les budgets ont été analysés ligne à ligne. Sauf nouvelles questions ou remarques, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur les points abordés au cours de ces réunions, et qu'une explication de vote est proposée, sans reprendre ligne à ligne. Monsieur KIMOUR et Madame ROUBAUD sont d'accord sur cette proposition.

Monsieur KIMOUR souligne, pour 2018, le taux de réalisation de l'investissement. 70% n'ont pas été réalisés, même s'il indique qu'il ne s'agit pas de la pire année. Il estime que ce sont des investissements reportés, et qu'un certain retard se cumule : deux ans pour les caméras de vidéosurveillance, l'aménagement du local Humanité qui n'est toujours pas fonctionnel. Il précise que les gros investissements représentaient 257 000 €. Ces mêmes lignes passent à 343 000 € en 2019. Même si cela s'explique, l'investissement sur la ventilation ne lui paraît pas clair. Il note des incohérences sur les augmentations de consommation d'eau, carburant, à hauteur de 35 %. Monsieur SPETEBROODT indique avoir donné des précisions sur l'augmentation du carburant, liée au passage à deux équipes au service technique avec le recrutement en septembre 2018 d'un nouvel agent. Monsieur DEMUYTER précise qu'auparavant le Dacia n'était pas utilisé et qu'à présent il l'est par les services techniques afin de maintenir deux équipes.

Monsieur KIMOUR revient sur les 7200 € de guirlandes et nacelle. Il indique qu'il s'agit du choix de la majorité, choix qu'il ne partage pas. Il souligne également le dépassement sur la ligne de l'Echo et revient sur la pertinence des informations qui sont diffusées. Il souhaite une commission communication afin d'enrichir le contenu de l'Echo. Madame Fichelle se dit étonnée, Monsieur KIMOUR ne s'étant jamais préoccupé du contenu de l'Echo, quand il fut adjoint. Monsieur KIMOUR précise, qu'à l'époque, seule une seule page était imprimée. Madame Fichelle précise que les administrés en sont satisfaits, et que la forme de l'Echo a été améliorée. Monsieur SPETEBROODT précise également la réalisation du livret d'accueil d'Humanité et l'impression des enveloppes logotées Capinghem, imprimées une année sur deux.

Monsieur KIMOUR revient sur les forfaits Open Pro qui représentent 4650 € pour 2018. Il constate que cela devrait être divisé par deux, parce que les contrats ont été renégociés. Il revient sur le

tournage des vidéos, qu'il estime superflues pour l'attractivité de la commune. Il dit ne pas être au courant que la commune est devenue un site touristique, à moins que son été se soit tellement dégradé qu'il faille la promouvoir.

Monsieur KIMOUR revient enfin sur les contrats CAF. Il précise, qu'en 2015, 51 000 € ont été versés, 45 000 € en 2016, 37 000 € en 2017 et seuls 20 000 € en 2018. Soit les dossiers ne sont pas montés, soit moins d'activités sont réalisées. Monsieur DEMUYTER indique que les dossiers sont rendus en bonne et due forme. Monsieur KIMOUR répond que l'on a donc fait moins de choses avec les enfants. Madame Fichelle précise qu'il y avait une prise en charge au titre des rythmes scolaires, prise en charge qui n'existe plus. Monsieur KIMOUR estime que ça n'explique pas tout. Madame ROUBAUD souhaite qu'une analyse soit effectuée à ce sujet, afin de comprendre pourquoi un contrat CAF était beaucoup plus important auparavant.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a une diminution de 2015 à aujourd'hui. Un certain nombre de semaines de petites vacances en ACM ont été supprimées. De même, une régularisation a été effectuée entre les déclarations sur l'activité et le réalisé. Monsieur KIMOUR dit ne pas comprendre l'explication. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, d'une part, de la suppression des TAP et, d'autre part, de la suppression progressive de certaines semaines de petites vacances en ACM, étant donné qu'il y a beaucoup moins de demandes et, enfin, de la régularisation entre le déclaré et le réel.

Monsieur KIMOUR souhaite savoir comment la CAF mesure l'activité. Monsieur DEMUYTER précise que des données réelles sont remontées sur le portail CAF. Une première partie des données théoriques sont remontées avant qu'elle ne soit confirmée ou non par les données réelles.

Monsieur le Maire confirme que le taux de réalisation de l'investissement sera meilleur cette année, notamment avec les différents reports. Il confirme également que c'est un choix affirmé de la majorité pour les décorations de Noël. Madame BAUDOIN précise qu'il a été régulièrement reproché qu'il n'y avait rien de fait à ce sujet sur la commune. Monsieur KIMOUR précise qu'il n'a aucun problème avec ça, les décorations sont belles. Il indique que quand il était adjoint, peu étaient d'accord pour les décorations de Noël, et lui-même ne l'était pas. Cela le gêne donc aujourd'hui. Madame ROUBAUD souhaite savoir combien de temps les décorations ont été laissées. Monsieur VAN LAETHEM répond un peu plus d'un mois. Madame ROUBAUD pose la question du rapport temps / investissement. Elle souligne que cela était joli, mais trop bien coûteux pour Capinghem. Monsieur VAN LAETHEM précise que la question a été évoquée en commission travaux. Madame ROUBAUD répond qu'il ne s'agit pas du prestataire le moins cher. Monsieur VAN LAETHEM précise que les démarches ont été faites tardivement et que le tarif a malgré tout été négocié. Madame ROUBAUD pense que les Capinghemmois, qui ont trouvé les décorations jolies, n'ont aucune idée du coût. Madame BAUDOIN précise que c'est le cas dans toutes les autres communes.

Monsieur le Maire revient sur le local Humanicité. Il précise qu'il souhaite faire quelque chose de bien pour la commune et le quartier et avoir un système qui permet à la fois de chauffer et de rafraîchir, par le biais d'une pompe à chaleur, dans un souci écologique et économique. En ce qui concerne les forfaits Open Pro, ils ont été revus. Enfin, pour la vidéo sur la commune, Monsieur le Maire se dit content d'avoir un film qui mette en valeur la commune et que cela peut faire plaisir aux habitants et leur permettre une autre vision de leur commune. De même, pour les futurs habitants potentiels, le film permet de se faire une bonne idée de la commune avant emménagement. Monsieur KIMOUR doute qu'un film puisse aider à l'emménagement. Madame

ROUBAUD revient sur les forfaits Open Pro et sur les comptes de consommation d'eau. En 2017, il avait été évoqué un contrôle de ces lignes. Elle constate donc que cela n'a pas été fait et souligne encore une fois que les dossiers ne sont pas traités en temps et en heure. Madame ROUBAUD indique être désolée de l'augmentation de la masse salariale entre 2017 et 2019, de 117 000 € puis 98 000 €. Elle précise qu'il a été dit que beaucoup serait fait en interne, sauf que sur les achats extérieurs, 75 000 €, puis 80 000 € ont été ajoutés. Elle pose donc la question de la justification de services supplémentaires apportés sur la commune, sachant qu'elle ne les observe pas. Elle estime que la commune se conforte dans un laisser-aller de dépenses, notamment sur la masse salariale - dépenses qui ne lui paraissent pas justifiées.

Madame ROUBAUD souligne que le document sur table est censé reprendre les chiffres évoqués précédemment. Madame UDRY revient sur les différentes versions des documents : aucune indication des versions n'y figure. À trois lignes près, ce document est identique à celui qui a été utilisé lors des réunions de préparation. Elle se pose donc la question de connaître précisément la nature et la version des documents. Madame ROUBAUD revient sur les lignes : trois lignes devaient être changées et l'ont été, mais d'autres ont également été modifiées, notamment sur les immobilisations corporelles. Elle indique, qu'en faisant la somme, elle ne s'y retrouve pas. Monsieur DEMUYTER précise que ce qui avait posé souci sur les lignes d'investissement était la répartition des lignes de compte sur les opérations. Cela faussait les calculs, le regroupement n'étant pas le même que sur le grand livre. Ainsi, Madame ROUBAUD indique s'être rendu compte que le grand livre n'était pas à jour. Elle précise que 10 000 € ont été ajoutés en dotation nationale de péréquation sans que le total ne soit changé. Monsieur DEMUYTER précise qu'effectivement cela aurait dû être ajouté au total et qu'il s'agit bien du chiffre de 191 074 €. Madame ROUBAUD précise que cela est perturbant, recherche ses chiffres et se dit donc égarée.

Monsieur le Maire propose de reprendre le tableau et de donner les montants des lignes pour le chapitre 74. Madame ROUBAUD est d'accord sur les chiffres donnés par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire revient sur la masse salariale qu'il faut apprécier au regard des remboursements des arrêts maladie. En 2018, 70000 € ont été remboursés et à déduire des 829 966 €. De la même façon, sur 2019, 920 000 dont 80 000 € de remboursement prévisionnel sont à noter. Monsieur le Maire précise que des explications sur la variation avaient été fournies. En ce qui concerne le budget primitif 2019, il y a 90 000 € d'augmentation qui ont été expliqués en détails. Monsieur KIMOUR le confirme. Il indique que le taux de masse salariale de Lompret, en 2017, est de 44 %. La moyenne de la strate et de 47,72%. Or Capinghem est dans cette strate.

Monsieur le Maire indique observer, au niveau des strates, la dépense par habitant. Il précise, que pour Capinghem, les recettes sont inférieures à la moyenne : 640 € pour 2017, la moyenne étant de 909 €. Monsieur KIMOUR répond que chacun peut apprécier les chiffres à sa façon, mais qu'aucun service supplémentaire n'a été proposé depuis 2016, et ce malgré une hausse sensible de la masse salariale sensible. Il confirme néanmoins qu'avec les recrutements au service technique, l'espace vert devant l'église est impeccable. Monsieur VAN LAETHEM précise qu'effectivement les espaces verts sont propres mais que cela a également permis d'aider l'association Cap'Arts dans la réfection de leurs locaux, ainsi que de refaire les locaux des vestiaires de foot, de reprendre la propreté urbaine sur le quartier Humanicité. Monsieur KIMOUR estime que cela ne reprend pas une explication globale sur l'augmentation de la masse salariale. Madame ROUBAUD évoque 200 000 € d'augmentation de masse salariale en deux ans.

Madame ROUBAUD souligne que 200 000 € font huit agents. Monsieur le maire reprend les explications sur les augmentations : un recrutement au service technique pour 17 500 €, étant donné que la personne est arrivée au mois de septembre 2018, augmentation nécessaire des postes de cantine avec sept heures de plus sur la pause méridienne pour 1 500 €, le remplacement du responsable enfance pour 9 000 €, en année pleine, stagiarisation d'un agent supplémentaire qui était en CDD sur le service Enfance pour 7 000 €, l'effet glissement vieillesse technicité pour 15 000 €, l'augmentation de l'assurance statutaire pour 5 300 € et, enfin, l'intégration de la prime annuelle pour 30 000 €. Cela fait donc 90 300 €. Monsieur le Maire précise qu'il y a tout de même des services supplémentaires au niveau des services techniques et périscolaires. Monsieur TRICOIT précise que les agents des services techniques interviennent tous les mercredis auprès de l'école.

Monsieur KIMOUR précise que la sous-traitance des espaces verts est plus importante que les années précédentes. Monsieur VAN LAETHEM indique ne pas savoir si l'on sous-traite plus, il s'agit ici d'un nouveau marché. Madame ROUBAUD souhaite ne pas se limiter au service technique, et regarder dans les autres services. Elle aimerait avoir un tableau sur le nombre d'enfants sur les services du périscolaire. Monsieur TRICOIT indique que cela a été présenté lors de la dernière commission scolaire. Madame ROUBAUD précise qu'il serait bien d'avoir un compte rendu. Monsieur TRICOIT répond que cela a été fait et diffusé.

Madame UDRY souhaite avoir un tableau avec les postes et les missions afférentes. Elle souhaite savoir combien de personnes travaillent dans la commune. Monsieur le Maire répond qu'il y a 19,5 équivalents temps plein. Monsieur SPETEBROODT reprend les augmentations : il ne s'agit pas de 217 000 € mais 147 000 € si l'on reprend les augmentations des assurances, l'effet glissement vieillesse technicité ainsi que le versement de la prime cette année. Monsieur KIMOUR précise que l'on ne parle ici que de la masse salariale, les assurances ne sont pas intégrées en dépenses et recettes. Monsieur DEMUYTER précise que la ligne cotisation assurance du personnel, le compte 6445, fait partie du chapitre masse salariale.

Monsieur le Maire reprend les comptes 2018 : 829 966 €, sur le chapitre douze, 70 966 € sont déduits de remboursement, cela fait donc 309 € de dépenses par habitant, en dessous de la moyenne de la strate. Sur 2017, on est sur 760 000 €. Les augmentations ont été justifiées par des services supplémentaires, sur les services techniques et périscolaires, et la reprise du quartier Humanité, sur l'entretien et la propreté urbaine. Monsieur KIMOUR précise qu'il s'agit d'un quartier sur lequel rien n'a été investi. Monsieur le Maire précise que cela était assuré par une entreprise missionnée par L'Université Catholique de Lille. Monsieur KIMOUR estime qu'évoquer le fait que le quartier soit privé est un motif fallacieux, car cela concerne des centaines d'habitants que la mairie n'a pas souhaité gérer. Monsieur le Maire précise que, lorsque Monsieur KIMOUR faisait partie de la majorité, il avait été évoqué que la reprise ne se ferait que lorsque les travaux seraient achevés. Monsieur KIMOUR répond n'avoir jamais été d'accord avec ce principe et rappelle que les habitants du quartier Humanité paient des impôts et qu'ils ont ainsi droit à des services. Selon lui, les travaux sont finis depuis un moment et Humanité n'est toujours pas rétrocedé. Monsieur le Maire indique avoir devancé l'appel et demande si Monsieur KIMOUR le lui reproche.

Madame ROUBAUD revient sur la masse salariale : il y a plus que 19,5 ETP en divisant la masse salariale par le nombre d'équivalents temps plein. Elle arrive à 46 000 € par agent. Monsieur le Maire indique qu'il faut enlever les 80 000 € de remboursement maladie et ce sont donc 840 000 € de masse salariale. Il précise qu'il s'agit des équivalents temps plein des postes. Si un agent est remplacé, il n'est pas ajouté parmi les titulaires. Madame ROUBAUD indique qu'il ne faut donc pas

prendre en compte le remboursement étant donné que la commune est remboursée, si l'agent est en arrêt maladie. Elle demande combien coûte un employé. Monsieur DEMUYTER précise que c'est un coût entre 30 et 35 000 €. Madame ROUBAUD précise avoir un doute sur le 19,5 ETP. Elle précise qu'il y a deux ans, elle avait réussi à obtenir le tableau du personnel. Monsieur le maire répond que le tableau sera tenu à disposition.

Monsieur le Maire précise en reprenant 840 000 € par 19,5 ETP, cela fait un coût de 43 000 €. Madame ROUBAUD estime que cela est énorme. Monsieur DEMUYTER propose d'établir un coût moyen des agents sur ces 19,5 ETP en enlevant les assurances du personnel, la médecine du travail ainsi que la ligne autre personnel. La base de calcul ne sera pas de 840 000 €. Madame ROUBAUD estime qu'il faut donc enlever 50 000 €, cela fait donc 790 000 € et c'est déjà trop. Monsieur le Maire précise qu'il préférerait ne pas avoir un nombre important d'agents non titulaires, mais qu'il y a deux arrêts de longue maladie ainsi que des arrêts maternité.

Madame ROUBAUD souhaiterait obtenir cet état du personnel ainsi que des missions et des affectations. Elle se demande si cet état est non seulement établi, mais aussi suivi, et si la majorité a conscience du coût du personnel. Elle estime qu'il y a une dérive et qu'il y a tout de même 200 000 € de plus sur la masse salariale depuis deux ans. Monsieur le Maire précise qu'il tiendra à disposition les explications des augmentations depuis deux ans.

Monsieur le Maire sort pour l'approbation du compte administratif

- La délibération est adoptée à 11 voix pour, 6 voix contre -

Approbation du compte de gestion 2018

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Affectation des résultats

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Attribution des subventions 2019

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Taux d'imposition 2019

Madame UDRY souhaite préciser que lors de la dernière réunion, il a été indiqué que Capinghem n'avait pas vocation à se lancer dans des travaux, étant donné que l'augmentation de la population ne le nécessitait pas. Elle estime donc que peu de travaux seront effectués et que cela

n'est pas cohérent selon les besoins de la population. Monsieur le Maire souhaite savoir si Madame UDRY veut une augmentation. Elle répond souhaiter un projet pour Capinghem. Monsieur TRICOIT lui demande si elle souhaite une augmentation des impôts. Madame UDRY souhaite des projets.

Monsieur KIMOUR précise que Monsieur le Maire aurait indiqué qu'il n'y aurait pas de projet pendant 25 ans. Madame UDRY indique que Monsieur le Maire aurait précisé qu'il n'y aurait pas plus d'enfants à l'école et donc pas besoin de projet supplémentaire. Monsieur le Maire estime que Madame UDRY passe au-delà du projet d'extension de la salle polyvalente.

- La délibération est adoptée à 17 voix pour et 1 voix contre -

Budget primitif 2019

- La délibération est adoptée à 12 voix pour, 6 voix contre -

Village et bourg : demande de subvention (éclairage public La Perdrière)

Madame ROUBAUD souhaite savoir pourquoi cela n'a pas été inscrit au budget 2019. Monsieur le Maire précise que, par principe, les subventions ne sont pas inscrites en recettes d'investissement. Monsieur KIMOUR souhaite savoir pourquoi le budget passe de 70 000 € à 86 000 € pour l'éclairage de la Perdrière. Monsieur VAN LAETHEM répond qu'en 2018 il n'y avait pas eu de devis suffisamment complet et que Monsieur KIMOUR le sait. Monsieur KIMOUR confirme.

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Village et bourg : demande de subvention (Local Humanicité)

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Mise en place du CIA

Monsieur DEMUYTER précise qu'il s'agit d'un complément indemnitaire annuel payé sur deux parts à 50 % chacune. La première part est liée à l'absentéisme, part dans laquelle un certain nombre de jours d'arrêt maladie sont définis avec des modalités de versement, la seconde partie étant liée à la manière de servir, appréciée au cours de l'entretien professionnel. Les critères reprennent les critères édités par la Fédération Nationale des Centres de Gestion. Excellent, très bon, bon : 100 % de la prime est versée ; à parfaire : 50 % ; non satisfaisant : 0 %. Madame UDRY demande s'il s'agit de critères génériques ou d'une évaluation propre. Monsieur DEMUYTER lui demande de préciser sa question. Madame UDRY s'interroge sur les pourcentages. Monsieur DEMUYTER précise que cela a été déterminé au cours d'un groupe de travail.

Madame UDRY dit ne pas comprendre l'absence de différence entre excellent, très bon, bon. Monsieur DEMUYTER précise qu'il a été repris ce qui est pratiqué sur les communes de manière générale. Monsieur KIMOUR estime que l'on ne valorise pas quelqu'un qui fait très bien son travail de celui qui le fait bien. Madame UDRY confirme : il faut valoriser la performance et inciter à l'amélioration de la qualité de service. De même sur l'absentéisme : elle estime démesuré de recevoir 50 % de la prime avec déjà 25 jours d'arrêt maladie, soit un mois et demi d'absence. Madame ROUBAUD précise qu'il s'agit de maladie ordinaire.

Madame FICHELE précise qu'il a été travaillé sur la base des délibérations d'autres communes. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un instrument de motivation des agents. Madame UDRY répond ne pas comprendre la motivation sur les critères d'excellent, très bon et bon.

Monsieur KIMOUR demande pourquoi les deux primes IFSE et CIA n'ont pas été votées en même temps. Il demande si l'on peut jouer sur l'IFSE. Monsieur DEMUYTER précise qu'il s'agit d'une évaluation de poste. Monsieur KIMOUR indique que c'est donc figé. Monsieur DEMUYTER répond qu'il s'agit d'une évaluation du poste et des sujétions s'y rattachant. Il précise que l'IFSE vient remplacer toutes les primes auparavant, il s'agit d'une transposition d'un décret de l'État. C'est un versement mensuel lié au poste. Monsieur KIMOUR souhaite savoir si l'on peut apporter une part variable sur l'IFSE. Monsieur DEMUYTER répond non.

Madame ROUBAUD souhaite savoir s'il y a une augmentation. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu nécessairement une harmonisation. Madame ROUBAUD souhaite savoir comment le CIA est mis en place. Monsieur le Maire répond que c'est versé en deux fois. Monsieur DEMUYTER précise que la moitié est versée en avril, sur la part liée à la manière de servir, l'autre part étant versée sur les arrêts maladie en novembre avec une évaluation de la période d'absentéisme du 1er novembre de l'année N -1 au 31 octobre de l'année N. Madame ROUBAUD demande si cela vient en plus sur les rémunérations. Monsieur le Maire le confirme. Madame ROUBAUD estime que cela est important de savoir si la prime vient en 13^{ème} mois. Monsieur le Maire précise que sur Capinghem il n'existe pas de 13^{ème} mois, et que le CIA peut être un attribué entre zéro et les plafonds, qui dépendent des catégories.

Madame UDRY revient sur la part liée à la manière de servir qu'elle estime paradoxale pour le critère « à parfaire » à 50 %, car cela n'incite pas à progresser. Monsieur KIMOUR précise que beaucoup de communes ont mis en place des primes sur l'absentéisme, mais qu'il faut revoir les critères. Cela nécessite une gradation.

Monsieur le Maire propose que la délibération ne soit pas votée et qu'une commission RH siège pour revoir les critères.

- La délibération est reportée -

Segilog : renouvellement du contrat

- La délibération est adoptée à l'unanimité -

Questions de groupe

Monsieur KIMOUR précise que Monsieur le Maire s'était engagé à répondre aux questions systématiquement. Il indique avoir envoyé une question relative à la date de consultation de la MEL et n'avoir jamais eu de réponse. Monsieur le Maire présente ses excuses et indique n'avoir pas vu passer le mail.

Caméra Nomade

Monsieur le Maire indique que cette semaine AVProtec doit commander la caméra, le dossier pour la demande d'autorisation administrative en préfecture étant prêt. Reste l'autorisation d'Enedis qui prend plus de temps pour que la caméra soit posée sur leur mât. Il s'agit d'une caméra avec son propre système d'enregistrement. Monsieur le Maire indique avoir été informé de cette solution fin décembre et il ne pouvait engager de dépenses d'investissement à cette période. Il précise qu'il faut deux mois pour l'autorisation Enedis. La caméra sera installée courant mai-juin.

Pose d'antenne relais sur le château d'eau

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de communication spécifique, mais que la déclaration préalable a été affichée. Concernant les antennes relais, la seule autorisation demandée se fait au niveau du code de l'urbanisme auprès de la mairie. Pour les risques sur les ondes magnétiques, il s'agit d'un pouvoir de police spécifique du préfet.

Monsieur KIMOUR estime qu'il y a obligation d'informer la population. Monsieur le Maire précise que cela a été fait avec la déclaration préalable de travaux. Monsieur KIMOUR pense que cela ne suffit pas et qu'une loi indique que le maire a obligation de prévenir la population. Monsieur le Maire indique avoir sollicité l'Agence Nationale des Fréquences Radio en novembre 2018 pour procéder à des mesures sur la commune. Il y a donc des points de mesure sur Humanicité, le château d'eau, la rue de Sequedin, l'école, et au 43 rue Poincaré. Monsieur KIMOUR revient sur la communication. Monsieur le Maire précise qu'il vérifiera la loi citée par Monsieur KIMOUR.

Monsieur le Maire indique qu'une piste cyclable sera réalisée sur la partie lommoise mais également une bande cyclable sur la partie capinghemmoise. Madame FICHELE indique être allée à deux réunions. Elle trouve aberrant de mettre un tracé de bande cyclable rue des Fusillés. Monsieur le Maire précise qu'il était impossible de mettre une piste cyclable à cet endroit. Monsieur KIMOUR précise que le marché a été lancé et que la piste cyclable débute sur la partie lommoise pour se poursuivre ensuite sur la partie Capinghemmoise par une bande cyclable. Madame FICHELE estime que la voie n'est pas suffisamment large et que cela est dangereux pour les vélos. Il n'y a d'ailleurs que peu de vélos, par rapport à la circulation. Elle précise que les riverains sont contre, et Mme FICHELE espère qu'il n'y aura pas d'accidents.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une réfection complète de la voirie, busage du fossé. Monsieur KIMOUR pense que cela peut sécuriser le passage des vélos. Monsieur le Maire précise que cela fait partie du plan vélo. Monsieur KIMOUR indique qu'il était d'accord sur le principe. Madame FICHELE précise que sur la rue des Fusillés, malgré les interdictions, les camions passent. Le tracé est donc dangereux.

Madame ROUBAUD souhaite la communication d'une étude dans le cadre de la concertation de la MEL, étude technique lancée en novembre.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16 -



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

COMMUNICATIONS DU MAIRE

N° 2019-01

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° 2014-14 du 29 mars 2014 pour la période du 08/12/2018 au 06/03/2019. Ces délégations feront l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

↳ Exercice du droit de préemption urbain :

Date	Adresse et ref cadastrale	Vendeur	Acheteur	Superficie	Prix
16/01/2019	125 Rue Poincaré AC 178	M. Haingue	M. Merlant	168	154 000 €
24/01/2019	7 Rue de la Zamin	Mme Van Dijk		5256	3 300 000 €
01/02/2019	67 Rue Poincaré	M. De Taeye	M. et Mme Meurin	168	151 000 €
14/02/2019	70 BIS Rue des Fusillés	Mme Krieger	M. Fievet	1385	320 000 €
28/02/2019	26 Rue Pasteur	M. et Mme Soiron	M. Mercier et Mme Fermon	149	217 000 €
06/03/2009	2 Rue de l'Eglise	SCI POM Capinghem	Nord Europe Lease	3506	547 894 €

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte rendu de l'exercice de ses délégations.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
11	6	

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Approbation du compte
administratif 2018

N° 2019-02

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des résultats du compte administratif 2018 qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 422 066.71 €
Recettes : 1 639 958.10 €
Soit un résultat net 2018 de : 217 891.39 €

Investissement :

Dépenses : 201 199.05 €
Recettes : 364 484.83 €
Soit un résultat net 2018 de : 163 285.78 €
Et un résultat cumulé de : 708 323.81 €
(compte tenu du solde d'investissement reporté de 67 000 € en dépenses).

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le compte administratif 2018.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2018
N° 2019-03

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECLARE, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Affectation des résultats
2018

N° 2019-04

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultats de l'exercice 2018	217 891.39 €
B. Résultat 2017 reporté	0 €
C. Résultats à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	217 891.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Résultats de l'exercice 2018	163 285.78 €
E. Résultat 2017 reporté	545 038.03 €
F. Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	708 323.81 €
Restes à réaliser 2018	67 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE d'AFFECTER :

- ↳ à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 708 323.81 €,
- ↳ à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 217 891.39 €,

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
17	1	

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Attribution de subventions
2019

N° 2019-05

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Entendu l'exposé de l'adjointe à la vie locale,
Vu les demandes de subvention parvenues en mairie,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'attribution des subventions au Centre Communal d'Actions Sociales, associations et clubs pour l'année 2019 comme suit :

Subventions versées à	Montant en €	Ne prend pas part au vote
Centre Communal d'Action Sociale	5 000,00	
Association Sportive Omnisport ASO	900,00	
ASC Football	1 400,00	
Cap'Arts	1 300,00	
Club culturel de Capinghem	1 400,00	
Club de l'amitié	1 300,00	
Chorale « Chœur Grenadine »	500,00	
Un pied devant l'autre	500,00	
Union Nationale des Combattants	1 000,00	
Yoga danse création	200,00	
Cap'gym	1 200,00	
Badminton club de capinghem	200,00	
Tennis de table loisirs de capinghem	500,00	
APEIC	1 500,00	
Point danse	500,00	
Les fenêtres qui parlent	700,00	
ASS ADEMN (MEDIATRICE)	10 000,00	

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, l'attribution au titre du budget primitif de l'exercice 2019, des subventions au CCAS, aux associations et clubs proposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires au paiement de ces diverses subventions seront inscrits au budget primitif 2019, articles 657362 pour le CCAS, 6574 pour les autres.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
17	1	

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Taux d'imposition 2019

N° 2019-06

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019, qui ne nécessite pas d'augmentation des taux des contributions directes locales,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, de maintenir les taux de contributions directes pour 2019 à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- ↳ Taxe d'habitation : 21,14 %
- ↳ Taxe sur le foncier bâti : 19,31 %
- ↳ Taxe sur le foncier non bâti : 43,27 %

La présente délibération sera jointe au budget principal 2019.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
12	6	

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Budget Primitif 2019

N° 2019-07

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Entendu l'exposé de l'adjoint aux finances,

Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2018,

Après avoir voté les taux des contributions directes locales et attribué des subventions,

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 726 395.00 € et en section d'investissement à la somme de 937 415.00 €.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2019.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Demande de subvention
VILLAGE ET BOURG -
programmation 2019 - Projet
de remplacement de
l'éclairage public, lotissement
la PERDRIERE

N° 2019-08

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement de l'éclairage public au lotissement de la PERDRIERE et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 40 % :

- l'estimation du coût des travaux HT est de : 72 302.00 € HT
- le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 28 920.80 € soit 40%
- l'autofinancement prévu est de : 43 381.20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTTE ET AUTORISE**

- ↪ Le projet de remplacement de l'éclairage public au lotissement de la PERDRIERE
- ↪ La demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- ↪ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Demande de subvention
VILLAGE ET BOURG -
programmation 2019 - Projet
d'aménagement du local
HUMANICITE

N° 2019-09

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Jean-Marc SPETEBROODT, Marie-Claude FICHELE, Josette BAUDOUIN, Monique HARMANT, Antoine TRICOIT, Francis VAN LAETHEM, Alexis BRUNO, Abdelkader KIMOUR, Nathalie ROUBAUD, Karine UDRY.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Marie JACQUART (pouvoir à Marie-Claude FICHELE), Brigitte BAYET (pouvoir à Josette BAUDOUIN), Séverine LADRIERE (pouvoir à Monique HARMANT), Guy CHATEAU (pouvoir à Christian MATHON), Coralie CHARROUTI (pouvoir à Abdelkader KIMOUR), Nicolas HERON (pouvoir à Karine UDRY), Jérôme AGNIERAY (pouvoir à Nathalie ROUBAUD)

Absents excusés : Béatrice MILHEM

Secrétaire de séance : Marie-Claude FICHELE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du local HUMANICITE, 14 Avenue Nelson Mandela et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2019 au titre des travaux d'aménagement du patrimoine communal à hauteur de 40 % :

- l'estimation du coût des travaux HT est de : 160 423 € HT
- le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 64 169.20€ soit 40%
- l'autofinancement prévu est de : 96 253.80 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISE**

- ↪ Le projet d'aménagement du local HUMANICITE, 14 Avenue Nelson Mandela 59160 CAPINGHEM,
- ↪ La demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2019 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- ↪ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18		

Date de convocation
Le 20 mars 2019

Objet de la délibération

Contrat SEGILOG (2019-2022)

N° 2019-10

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 25 mars 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

↪ **AUTORISE**, le Maire a conventionner avec SEGILOG pour la cession de droits d'utilisation et la maintenance des logiciels SEGILOG pour la mairie et le bibliothèque, pour une durée de 3 ans à partir du 15 janvier 2019,

↪ **DIT** de prévoir au Budget Primitif,

- Logiciel Mairie : 3 753 € HT pour les droits d'utilisation, et 417 €HT pour la maintenance,
- Logiciel bibliothèque : 936 € HT pour les droits d'utilisation, et 104 € HT pour la maintenance,

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian Mathon,
Maire de Capinghem